

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 8 octobre 2026

Date d'affichage : 9 octobre 2026

Président : Monsieur VERONA ClaudeÉtaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, CLAUSMANN Francis, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, GARCIA David, SADJI Papa, DESCAMPS Amandine, NGUYEN Olivia, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence, PHILIBIN KAYSER Alicia

Absent excusé ayant donné pouvoir :

METTE Muriel donne pouvoir à BIZE Sandrine
SI HASSEN Kim donne pouvoir à MANCEAUX Martine
SIPHON Kevin donne pouvoir à VERONA Claude

Secrétaire de séance : NGUYEN Olivia**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20H00**

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame NGUYEN Olivia se propose comme secrétaire de séance.

Elle est élue à l'unanimité.

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	OBJET	VOTE
2026 – 090	MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE DE NOËL	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 22 Abstention : 7
2026 – 091	FIXATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU MATERIEL DU CENTRE CULTUREL MARC BRINON AU PROFIT DE LA SOCIETE WE WELCOME	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 22 Contre : 7

Envoyé en préfecture le 20/10/2026

Reçu en préfecture le 20/10/2026

Publié le 21/10/2026

ID : 077-217704386-20261020-LISTDELIB_1510-DE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES****LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES LORS DE LA SEANCE
DU 15 OCTOBRE 2026**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026

Reçu en préfecture le 20/10/2026

Publié le 21/10/2026

ID : 077-217704386-20261020-LISTDELIB_1510-DE

2026 – 092	EVOLUTION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE EN CENTRE SOCIAL MUNICIPAL	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 22 Abstention : 7
2026 – 093	REGIME INDEMNITAIRE IFSE	RETIREE A L'ORDRE DU JOUR NON SOUMISE AU VOTE

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Secrétaire de séance : Olivia NGUYEN



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 20 octobre 2026
Le Maire,
Claude VERONA

